



MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Paris, le 11 octobre 2024

Première réunion du comité de suivi du programme de lutte contre les violences sexuelles et sexistes

- **Le 11 octobre 2024, Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants, a présidé la première réunion du comité de suivi du programme de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au sein des armées, installé le 30 septembre dernier.**
- **L'ensemble des mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre du programme produisent déjà leurs effets, en témoigne l'augmentation du nombre de signalements recueillis depuis avril 2024.**
- **Trois principaux axes d'efforts ont été identifiés lors de la réunion du comité : l'évaluation de la situation dans les lycées, écoles et grandes écoles du ministère, la formalisation du parcours de la victime et, enfin, la formation des enquêteurs chargés des enquêtes administratives.**

Réuni en séance plénière le 11 octobre à Balard sous la présidence de Sébastien Lecornu, le premier comité de suivi du programme de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) a permis de dresser un premier bilan de la coordination et du suivi des actions décidées par l'instruction du 28 juin 2024.

Ainsi, 38 des 51 mesures définies par le programme de lutte contre les VSS au sein des armées ont d'ores et déjà été mises en œuvre, notamment en termes de :

- formalisation de l'accompagnement et du parcours des victimes ;
- renforcement de la politique de prévention et de sanction relative à la consommation d'alcool et de stupéfiants ;
- systématisation du recours à l'article 40 et de suspension des mis en cause ;
- homogénéisation des sanctions ;
- augmentation des effectifs de la cellule Thémis ;
- amélioration du suivi des actions.

Les avancées du dispositif génèrent déjà des effets visibles, notamment avec l'augmentation du nombre de signalements, signe d'une libération de la parole et d'une meilleure remontée des informations. Depuis les six derniers mois, 209 cas ont été signalés, contre 213 sur l'année 2023.

La protection de la victime demeure au centre du dispositif. La protection fonctionnelle des victimes a été instituée dans 93% des cas en 2024, tandis que les auteurs présumés sont éloignés. En 2024, 45 d'entre eux ont fait l'objet d'une suspension, contre 4 l'année précédente.

Les membres du comité sont convenus de poursuivre le réexamen des dossiers anciens, traitant de faits graves. Depuis le lancement du programme, 42 victimes ont été recontactées, tandis que 7 enquêtes ont été reprises, 16 sanctions alourdies et 6 sanctions prononcées à

l'entretien de cadres ayant fait preuve de négligence dans le traitement des faits signalés.

Pour ancrer ce processus dans la durée, la direction des affaires juridiques du ministère a présenté un guide pratique de l'échange avec les autorités judiciaires, visant à améliorer le partage d'informations avec les services d'enquête et le parquet, pour mieux soutenir et accompagner les victimes.

La convention-cadre signée par la Maison des femmes-Restart et le ministère consolide ce processus, en matière d'orientation et d'accompagnement des victimes, de formation des agents du ministère, de prévention et de sensibilisation des agents comme des élèves.

Enfin, le cas particulier des écoles a également fait l'objet de discussions lors de la réunion. Des éléments de cadrage complémentaires de la mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes dans les lycées, grandes écoles et écoles du ministère ont été présentés. Sur la base du bilan du « plan d'excellence comportementale 2018 », les inspecteurs des armées évalueront les forces et les faiblesses du dispositif d'éducation du ministère des Armées et des Anciens combattants. Ils remettront leurs conclusions et recommandations au ministre au premier trimestre 2025, après un premier point d'étape avant la fin de l'année.

"Pour lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles, nos armées et le ministère doivent centrer leurs efforts sur les victimes. Les premiers résultats sont encourageants : la hausse des signalements témoigne de la libération de la parole, les victimes sont mieux accompagnées et les sanctions harmonisées. Les efforts doivent se poursuivre."

Sébastien Lecornu, ministre des Armées et des Anciens combattants

Contact media :

Centre media du ministère des Armées et des Anciens combattants

media@dicod.fr

09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la Défense
DlCoD**

Centre media du ministère des Armées et des Anciens combattants
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15